



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 15 -2020 - Séance du 30 juin 2020 - Ecrite

Remplacement d'une conduite communale de distribution d'eau potable et de défense incendie au sentier de Clies

Monsieur le vice-président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les propriétaires du Sentier de Clies ont planifié des travaux privés pour rénover la chaussée et réaliser des travaux d'assainissement des eaux claires et usées. Afin de ne pas endommager ce nouveau revêtement et compte tenu des points faibles de notre réseau d'eau potable sur ce tronçon, la municipalité a décidé de calquer sur leur planning des travaux pour rénover les installations d'eau potable.

Ce secteur du réseau de distribution situé à environ 460 mètres d'altitude est alimenté par le réservoir de l'Arbériat (cote du trop-plein à 612.50 mètres), disposant d'un volume total de 2'000 m³ dont 600 m³ sont dédiés à la défense incendie. La pression du réseau est adaptée par les réducteurs de la Pacottaz, du Genèvevri et des Cerisiers.

Cette portion du réseau communal située à la frontière avec la commune de Vevey relie la route de St-Légier et les quartiers de Clies et de la Pacottaz, elle constitue un bouclage nécessaire à une défense incendie efficace à l'aval de la voie ferrée. Lors des travaux de la route de St-Légier, les différents arrêts de réseau ont mis en évidence la fragilité du tronçon entre la BH N° 280 et le passage à niveau de Clies (BH N° 252).

Le service des eaux est intervenu pour traiter des fuites dans ce secteur. Cet axe, principalement situé sur des parcelles privées devra à l'avenir être remplacé en tenant compte de synergie avec les propriétaires. Les travaux projetés sont décrits dans un rapport résultant d'une collaboration entre les propriétaires et le service technique communal.

Le devis estimatif des travaux se monte à **CHF 70'530.00 TTC**. La contribution de l'ECA, estimée selon le nouveau règlement sur la participation aux frais de prévention contre l'incendie et les éléments naturels devrait être de l'ordre de CHF 5'000.00.

Le budget communal 2020 du service intercommunal des eaux st-légerin devrait permettre d'assumer ces coûts ; ils seront financés par la trésorerie courante.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire

J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 8 juin 2020

Municipal délégué : M. Alain Bovay, syndic

Copie au bureau du conseil